



## URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT

*(Avis adoptés par l'Assemblée plénière du 18 décembre 2006)*

1. Compte tenu de l'importance des informations permettant de caractériser les opérations de construction, le Conseil souhaite vivement que le ministère de l'équipement puisse préserver et consolider son dispositif de **suivi statistique de la construction neuve** dans le cadre de la réforme des autorisations d'urbanisme.
2. Le Conseil note avec satisfaction que la future **nomenclature d'activités et de produits** présente des avancées significatives pour le secteur de la construction. Il souhaite que les efforts des services portent, en 2007, sur les modalités de mise en œuvre et l'information des entreprises.
3. Le Conseil encourage l'Insee et le ministère de l'équipement à poursuivre leurs travaux pour une rénovation en profondeur de la méthodologie de l'**indice du coût de la construction**. Il suivra avec attention l'expérimentation en vraie grandeur de la méthode hédonique sur le champ de la maison individuelle ainsi que l'examen des possibilités de son extension aux logements collectifs.
4. A l'occasion de la rénovation de l'**enquête sur le parc locatif social**, le Conseil souhaite vivement que le statut de l'enquête soit clarifié et renforcé et que sa qualité statistique soit améliorée. Il souhaite également une maîtrise de la charge globale des opérations statistiques dans le domaine.
5. Le Conseil souligne que l'intérêt de la **mobilisation des sources administratives** à des fins de connaissance statistique ne se limite pas aux grandes sources nationales. Cette démarche peut résulter également d'initiatives locales conduites en partenariat et qu'il convient d'encourager : l'observation de la demande locative sociale dans certaines régions ou départements devrait en constituer un exemple d'application. Le Conseil encourage l'extension de tels dispositifs.
6. Le Conseil réitère sa demande d'une meilleure connaissance des **marchés locaux de l'habitat** en particulier en termes de diversité de l'offre, de relation entre l'offre et la demande, de mixité sociale et, également, de trajectoires résidentielles.  
Par ailleurs, il souhaite que les efforts en vue de généraliser la géo localisation dans les sources statistiques soit également menée à terme dans le domaine du logement.
7. Le Conseil souhaite que des travaux soient engagés en vue de mieux connaître les situations d'exclusion ou de risque d'**exclusion du logement**.